

# Prêt d'honneur Création-Reprise

## INITIATIVE SUD GRESIVAUDAN ROYANS VERCORS

### Présentation du dispositif

Pour aider à créer ou reprendre une entreprise, Initiative Sud Grésivaudan Royans Vercors peut accorder un prêt d'honneur, sans intérêt ni garantie personnelle. L'attribution du prêt d'honneur repose sur une relation de confiance entre le créateur d'entreprise et la plateforme Initiative France.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Tout type d'entreprises de droit privé à caractère économique, quel que soit son secteur d'activité sous réserve que le projet respecte les critères d'éligibilité et d'exclusion.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Les bénéficiaires exclus sont :

- les SCI,
- les associations,
- les services d'intermédiation financière.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt accordé est compris entre 1500 € et 15 000 € en création et jusqu'à 20 000 € en cas de reprise d'entreprise, de croissance d'activité ou de projet innovant.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur une période de deux à quatre ans.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Sud Gresivaudan Royans Vercors : [contact@initiative-sgrv.fr](mailto:contact@initiative-sgrv.fr)

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE SUD GRESIVAUDAN ROYANS VERCORS

- Maison de l'Economie  
7 rue du Colombier  
38160 SAINT-MARCELLIN  
Téléphone : 06 40 23 03 83  
Web : [www.initiative-sgrv.fr](http://www.initiative-sgrv.fr)